

Si vous ne voyez pas ce message correctement, [consultez-le en ligne](#).



L'actualité de la Fédération Départementale
des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine
N°32 - Décembre 2025

INFOS FDC

Fermeture de la FDC 35 pour Noël

Fermeture exceptionnelle des bureaux et du standard le **vendredi 19 décembre à 12h**.

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE le mercredi 24 décembre jusqu'à 12h
puis fermeture jusqu'au dimanche 4 janvier 2026 inclus.

Nous serons de nouveau ouverts le lundi 5 janvier à 9h.

Merci de votre compréhension et joyeuses fêtes à tous ! ✨

Joyeuses fêtes

L'ensemble du personnel et le Conseil d'Administration de la Fédération 35 vous souhaitent de Joyeuses Fêtes de fin d'année

Fermetures exceptionnelles des bureaux et du standard le 19 décembre à partir de 12h puis du 24 décembre 12h au 4 janvier 2025 inclus.

Permanences techniques durant les fêtes

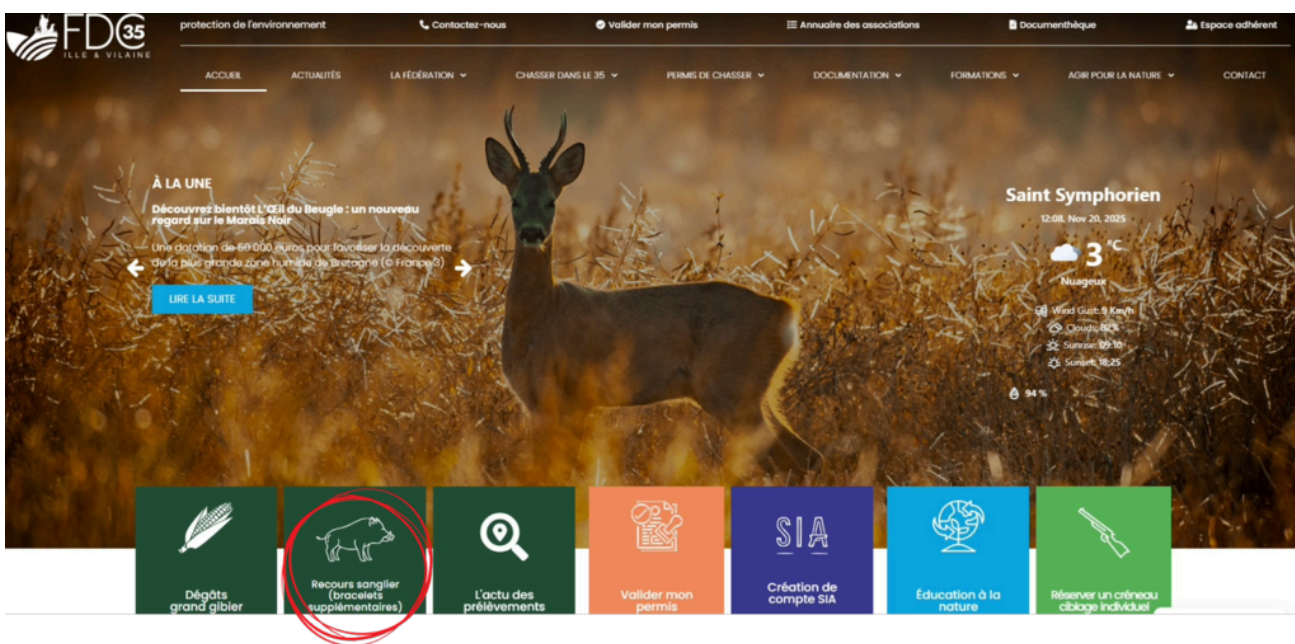
<p>Adrien DEVILLARD</p> <ul style="list-style-type: none"> • 28 décembre • 4 janvier <p style="text-align: center;">07.69.78.30.23</p>	<p>David TANNOUX</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 / 31 décembre • 2 janvier <p style="text-align: center;">06.89.30.62.25</p>
<p>Nicolas HAIGRON</p> <ul style="list-style-type: none"> • 28/ 30/31 décembre • 3 janvier <p style="text-align: center;">06.89.30.62.18</p>	<p>Cyril MANGEARD</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 / 4 janvier <p style="text-align: center;">06.85.23.48.96</p>

Fermetures exceptionnelles des bureaux et du standard le 19 décembre à partir de 12h puis du 24 décembre 12h au 4 janvier 2025 inclus.

Demande de recours sanglier (bracelets supplémentaires)

En vue de la fermeture de Noël, merci d'anticiper vos demandes de bracelets sanglier 🦌
Demandes de bracelets possibles jusqu'au mardi 23/12 12h
pour être récupérés jusqu'au mercredi 24 décembre 12h.

[Rendez vous sur la page d'accueil de notre site : fdc35.com](http://fdc35.com)



Commandez vos bracelets :

- Faites votre demande en ligne avant **mercredi 12h** pour retrait le **vendredi dès 9h** (minimum 2 bracelets).
- Aucun bracelet ne sera délivré sans demande préalable.
- **Envoi possible** en lettre suivie à réception du **chèque (+5 €).**
- **Bracelets non utilisés** → à rendre **avant le 15 avril 2025** (accueil FDC 35 ou par courrier ou à l'AG du 11 avril 2026)
- **Après le 15/04** → bracelets **perdus, aucun remplacement**

Rappel : bracelets 2025-2026

- **Prix** : 1 bracelet sanglier = **40 €**

L'actu des prélèvements par secteurs toujours dispo sur notre site !

Je demande un recours sanglier

L'actu des prélèvements

Retour des timbres vote en vue de l'Assemblée Générale du 11 avril 2026

Ce temps fort sera l'occasion de vous présenter les bilans de notre activité, mais aussi de partager les orientations qui fixeront le cadre de la pratique de notre loisir pour la saison à venir - et même pour les suivantes. Votre présence est essentielle, nous comptons sur vous !

La prochaine Assemblée Générale est prévue le Samedi 11 avril 2026 au Sabot d'Or à Saint Gilles.

Pensez d'ores et déjà à bien retourner vos **timbres votes** à la FDC 35 !
Retour possible jusqu'au 22 mars 2026.

RAPPEL :

Chaque personne ayant apposé son timbre doit signer en face.
 Personne ne peut signer à votre place sinon le timbre ne sera pas comptabilisé.
 A défaut de signature le vote ne sera pas comptabilisé non plus.



Fédération des Chasseurs d'Ille et Vilaine
 2, Beauregard
 35630 SAINT SYMPHORIEN
 02 99 45 50 20 - fdc35@fdk-35.com

PROCURATION AU PROFIT DU PORTEUR DE VOIX à compléter :

Rappel : un détenteur ou représentant territorial ne peut détenir plus de voix, pouvoirs inclus, qu'un centième du nombre total des adhérents de la campagne cynégétique précédente.

DRIT DE VOTE ET DELEGATION AUX ADHERENTS DETENTEUR DE DROITS DE CHASSE POUR L'ASSEMBLEE GENERALE du 11 avril 2026 – Saint Gilles

Document à adresser 20 jours avant la date de l'Assemblée générale, soit avant le 22 mars 2026, au siège de la Fédération d'Ille et Vilaine, Beauregard, 35630 Saint Symphorien.

NOTICE EXPLICATIVE « VOIX ET POUVOIRS »

Adhérent détenteur de droits de chasse en Ille et Vilaine :

- ✓ Je dispose d'une voix territoriale
- ✓ Je dispose également de ma voix chasseur si je suis adhérent titulaire de la validation du permis de chasse en Ille et Vilaine.
- ✓ Je détens en plus une voix par 50 ha ou tranche de 50 ha de mon territoire plafonné à 2500 ha
- ✓ Je peux déléguer mes « voix territoriales » à un autre adhérent Ille et Vilaine.
- ✓ Je peux disposer, en plus de mes voix, des voix d'autres chasseurs d'Ille et Vilaine et des voix d'autres détenteurs de droits de chasse d'Ille et Vilaine.
- ✓ Je peux avoir un maximum un nombre de voix cumulées égale à 1 % du nombre total d'adhérents, soit 118 voix. Si les voix cumulées dépassent le 1 %, vous pouvez donner vos voix « chasseurs » excédentaires.

NUMERO DE TERRITOIRE :
 NOM DU TERRITOIRE :
 REPRESENTANT :
 ADRESSE :
 CODE POSTAL - VILLE :
 Mobile / Tél : Email :

POUVOIR
 A remplir si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée générale et souhaitez y être représenté(e) :

Je soussigné(e)
 Représentant de la chasse
 Donne, par la présente, pouvoir à (Nom, prénom)
 Adresse postale
 Adhérent de la Fédération 35, aux fins de me représenter à l'Assemblée générale, et en conséquence à prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes sur les questions portées à l'ordre du jour, approuver tous rapports et tous comptes, substituer dans tout ou partie des présents pouvoirs et généralement faire tout ce qui sera nécessaires à mes intérêts et le ratifiant d'avance.
 Fait à le

En cas de délégation, ici signature du Président, en faisant précéder la mention « BON POUR MANDAT »

Signature de la personne mandatée par le « Président », en faisant précéder par la mention « BON POUR ACCEPTATION »

Timbres VOTE Ille et Vilaine (uniquement)	SIGNATURE Faire précéder de la mention « BON POUR POUVOIR »
TIMBRE VOTE CHASSEUR VALIDATION DÉPARTEMENT 35 SAISON 2025-2026	SIGNATURE OBLIGATOIRE DU CHASSEUR SI ABSENCE > VOTE NON PRIS EN COMPTE
ICI Etiquette Timbre Vote 2025-2026 - 35	
ICI Etiquette Timbre Vote 2025-2026 - 35	
ICI Etiquette Timbre Vote 2025-2026 - 35	
ICI Etiquette Timbre Vote 2025-2026 - 35	
ICI Etiquette Timbre Vote 2025-2026 - 35	
ICI Etiquette Timbre Vote 2025-2026 - 35	
ICI Etiquette Timbre Vote 2025-2026 - 35	
ICI Etiquette Timbre Vote 2025-2026 - 35	
ICI Etiquette Timbre Vote 2025-2026 - 35	

Je n'ai pas ma feuille

Rappel explication vote

Toutes les infos

C'est l'heure des sorties nature !

La FDC35 propose des journées d'animations nature gratuites pour les écoles :

- **Maison de la Chasse - 2, beaugard 35630 Saint-Symphorien**

Thématique : bocage & mammifères
Public : CP au CM2
Mois : juin

- **Marais Noir – Saint-Coulban (Saint-Père-Marc-en-Poulet)**

Thématique : zones humides & oiseaux
Public : CE2 au CM2
Mois : février et/ou mai



Une belle occasion de découvrir la nature et ses habitants tout en s'amusant !

Si vous souhaitez que votre enfant et sa classe participent à une animation nature, n'hésitez pas à en discuter avec les enseignants afin qu'ils puissent prendre contact avec nous.

Maëva Georgeault : 06 33 60 91 33


[En savoir plus](#)

[Contact](#)


REGLEMENTATION

Panneau "Chasse en cours" magnétique en vente à la FDC



 **Format : 45 x 31 cm**

 **Tarif : 20 €**

 **Attention : cette pancarte ne remplace pas le panneau "Chasse en cours" réglementé, disponible à la FDC 35 à 7,50 €.**

Pratiques, résistants et faciles à poser sur vos véhicules, ces nouveaux panneaux assurent une meilleure visibilité sur le terrain.

Fermeture faisan, lapin, perdrix rouges et grises

Rappel fermeture du faisan, lapin, perdrix rouges et grise le **11 janvier 2026**.



Arrêté général

« Calendrier Pense-Bête » - Ne manquez aucune date administrative !

La FDC 35 met à disposition des chasseurs un calendrier pense-bête pour la saison cynégétique.

Pratique et clair, il regroupe toutes les dates clés et démarches administratives à ne pas oublier tout au long de l'année.

Disponible sur le site de la FDC35, il inclut également les liens utiles pour vos démarches en ligne (plans de chasse, déclarations, bilans...).

👉 **Téléchargez-le dès maintenant et restez organisés pour votre saison de chasse !**



LE CALENDRIER PENSE-BÊTE

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

DOCUMENTS À RENDRE À LA FDC35

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
<ul style="list-style-type: none"> • Début des comptages lièvre • Préparation des documents pour le retour de vos plans de chasse grand gibier pour le 10 mars (en cas de modifications du territoire de chasse) : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Prendre contact avec votre technicien de secteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Rendez vous pour les plans de chasse grand gibier avec votre technicien de secteur • Réunions de secteur : préparation Assemblée Générale FDC 	<ul style="list-style-type: none"> • Retour demande de plan de chasse grand gibier : <ul style="list-style-type: none"> ◦ 10 mars • Retour du carnet bécaïse et PMA lièvre • Retour des timbres vote pour l'AG (30 jours avant l'AG) • Demande d'autorisation ESOD à faire sur fdc35.com • Début comptages cerf • ACCA : préparation des AG par votre conseil d'administration 	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée Générale FDC • Retour des bracelets grand gibier pour le <ul style="list-style-type: none"> ◦ 15 avril dernier délai. • Demande en ligne pour chasse exceptionnelle du sanglier • Début comptages faisans • ACCA : convoquer l'AG en avril ou mai ou juin : <ul style="list-style-type: none"> ◦ 10 jours à l'avance 	<ul style="list-style-type: none"> • Récupération de vos lières attributions bracelets / sacs les plans de chasse et gestion grand gibier : <ul style="list-style-type: none"> ◦ fin mai • Vérifier auprès de votre technicien le classement du lièvre dans votre commune (PMA ? Plan de chasse ?) 	<ul style="list-style-type: none"> • Retour de la demande du plan de chasse lièvre : <ul style="list-style-type: none"> ◦ 1er juin • Ouverture du guichet unique pour le renouvellement de la validation du permis de chasser (par courrier ou en ligne) • RAPPEL : la validation est valide jusqu'au 30 juin
JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration d'appellants • ACCA : retour de vos déclarations d'Assemblée Générale : <ul style="list-style-type: none"> ◦ avant l'ouverture générale (septembre) 	<ul style="list-style-type: none"> • Retour comptes rendus piégeage et destruction de corvidés 	<ul style="list-style-type: none"> • RAPPEL ACCA : retour de vos déclarations d'AG avant l'ouverture générale : <ul style="list-style-type: none"> ◦ dernier délai • Ouverture générale de la chasse : <ul style="list-style-type: none"> ◦ 3ème dimanche de septembre • Retour de la demande du plan de chasse faisans : <ul style="list-style-type: none"> ◦ entre le 1er et le 15 septembre 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation des documents pour le retour de vos plans de chasse grand gibier pour le 10 mars (en cas de modifications du territoire de chasse) : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Prendre contact avec votre technicien de secteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Retour bilan plan de chasse lièvre + cristallin <ul style="list-style-type: none"> ◦ 10 jours après la date de fermeture • Préparation des documents pour le retour de vos plans de chasse grand gibier pour le 10 mars (en cas de modifications du territoire de chasse) : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Prendre contact avec votre technicien de secteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Pré inscription aux formations de l'année suivante (cf catalogue de formation ou site internet fdc35.com) • Préparation des documents pour le retour de vos plans de chasse grand gibier pour le 10 mars (en cas de modifications du territoire de chasse) : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Prendre contact avec votre technicien de secteur
<p>TOUTE L'ANNÉE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retour de vos cartes T en ligne ou par courrier • Associations : pour déclarer vos changements de statuts ou de bureau pensez à utiliser les services en ligne de la préfecture : https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/ 					

Je télécharge

Préparation dossier plan de chasse / gestion grand gibier 2026-2027

Dans la perspective de la prochaine saison cynégétique, il est recommandé d'anticiper la préparation des dossiers Plan de chasse / Gestion du grand gibier, **notamment en cas de modifications sur votre territoire.**

Des permanences sur rendez-vous avec les techniciens de secteur seront organisées fin janvier.

Le planning vous sera communiqué courant janvier.



ACTUS

Formation permis de chasser

COMPLET JUSQU'EN MARS 2026



La pré-inscription à l'examen du permis de chasser se déroule en ligne **uniquement** sur le site suivant : <https://permischasser.ofb.fr/>

Processus d'inscription

Le déroulement

Inscription

Le Brevet Grand Gibier : une formation ouverte à tous

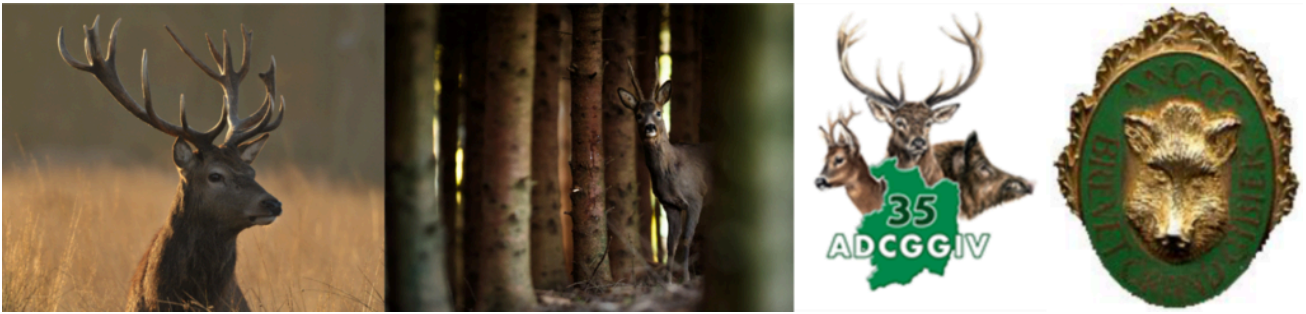
Ouvert à tous, le Brevet Grand Gibier est une formation de référence qui permet d'approfondir et de renforcer les connaissances cynégétiques des chasseurs. À l'issue de la formation, les participants se verront remettre **un diplôme ainsi qu'un insigne**.

Le programme aborde de nombreux thèmes essentiels, parmi lesquels : la connaissance et la gestion des cinq grands gibiers français, la pathologie, la balistique, les armes et les optiques, la réglementation, la responsabilité juridique du chasseur et de l'organisateur, la sécurité, la sylviculture, les champignons, la petite faune, la flore, les chiens et la vénerie.

La formation au Brevet Grand Gibier est organisée par l'Association des Chasseurs de Grand Gibier d'Ille-et-Vilaine, **de fin février à juin**.

📞 Inscription auprès de **Eric COIRRE** :
06 35 45 11 31

[Je souhaite m'inscrire](#)



ChassAdapt : l'essentiel à retenir 📄 📱

Pour certaines espèces, la déclaration des prélèvements est obligatoire via ChassAdapt, avec génération d'un QR code à présenter en cas de contrôle.

Espèces concernées :

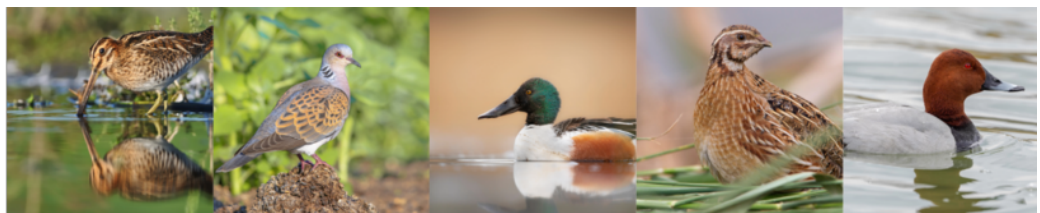
Bécasse des bois : PMA annuel 30, déclaration au choix ChassAdapt ou carnet papier.

- **Tourterelle des bois** : déclaration en temps réel, quota national.
- **Canards hors colvert** (13 espèces) : PMA journaliers (jour et nuit). Déclaration sur ChassAdapt + carnet des installations de nuit.
- **Fuligule milouin** : déclaration en temps réel (gestion adaptative).
- **Caille des blés** : PMA 15/jour/chasseur, déclaration obligatoire (carnet fédéral accepté en 2025/2026).

⚠️ **Attention** : ChassAdapt ne remplace pas toutes les autres déclarations obligatoires. Renseignez-vous auprès de votre fédération départementale (huites, DPM ..)

⚠️ Important - Chasse adaptative

- Tous les anatidés (sauf colvert) doivent être déclarés sur ChassAdapt.
- Amende : **135 €** par oiseau non déclaré.
- Déclaration obligatoire avant tout déplacement de l'oiseau.



Toutes les questions que vous vous posez sur ChassAdapt 🗣️

Foire aux questions

Je télécharge ChassAdapt

INFO EVENEMENT

Animation : découverte hivernale du Marais Noir de Saint Coulban

« Venez découvrir les particularités d'un marais et de ses milliers d'oiseaux migrateurs »

Lors de cette animation :

- Présentation du marais
- Observation et détermination des oiseaux hivernants aux longues-vues et aux jumelles

Rendez-vous le **samedi 24 janvier à 14 heures** au Marais Noir de Saint-Coulban : Boulienne, Saint-Père-Marc-en-Poulet

Réservation obligatoire par mail : m.georgeault@fdc35.com

Découverte hivernale du Marais Noir de Saint-Coulban

Venez découvrir les particularités d'un marais et de ses milliers d'oiseaux migrateurs

- Présentation du marais
- Observation et détermination des oiseaux hivernants à la longue-vue et aux jumelles

Samedi
24 janvier
à 14 h



GRATUIT

Réservation obligatoire par mail : m.georgeault@fdc35.com



Marais Noir de Saint-Coulban
RDV: Boulienne
35430 ST PERE MARC EN POULET



Je m'inscris

Agenda évènement

ANNONCES

Garde particulier



- Vous cherchez un garde particulier pour votre territoire ?
- Vous êtes garde particulier et souhaitez proposer vos services ?

👉 **Contactez-nous : nous sommes là pour vous accompagner.**

Contact

Vous organisez un évènement ?

Faites-le-nous savoir !

La Fédération mettra en place en 2026 un agenda des évènements pour les sociétés de chasse et valoriser vos initiatives locales (repas, ball trap, animations etc).

Transmettez-nous la date, le lieu et une brève description de votre évènement en cliquant sur le bouton ci-dessous.

[J'organise un évènement](#)



Idée recette

FDC 35
ILLE & VILAINE

NOUVELLE RECETTE

NEMROD
Le sauvage français

Source : Nemrod.co

Hachis
Parmentier
de Chevreuil
sauvage

NOUVELLE RECETTE



NEMROD
Le sauvage français

Hachis Parmentier de Chevreuil sauvage

8 personnes, Préparation: 1 heure

- 800g de civet de chevreuil
- 1 KG de pommes de terre
- 50cl de Lait
- 100g de beurre
- 150g de gruyère râpé
- 3 gousses d'ail
- Sel & Poivre

PRÉPARATION :

Étape 1 : Épluchez les pommes de terre et placez-les dans une grande casserole d'eau bouillante avec un peu de gros sel.

Étape 2 : Épluchez et hachez vos gousses d'ail. Hachez la viande finement. Si le temps vous manque, privilégiez de la viande hachée de chevreuil.

Étape 3 : Dans une poêle, faites revenir l'ail et la viande avec un filet d'huile d'olive. Réservez.

Étape 4 : Une fois que les pommes de terre sont cuites, égouttez-les et écrasez-les à l'aide d'un presse purée.

Je consulte la recette

Étape 5 : Ajoutez le lait à vos pommes de terre écrasées jusqu'à l'obtention d'une purée onctueuse. Notre petite astuce : mettre quelques morceaux de beurre que l'on fait fondre en les plaçant dans une cuillère en bois tout en remuant la purée. Salez et poivrez.



J' LA NATURE PROPRE

Faites la chasse aux déchets !

6 - 7 - 8 Mars 2026

#JLNP

Financé par



Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

2, Beauregard 35630 Saint Symphorien

02.99.45.50.20 - fdc35@fdc35.com

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

La FED'NEWS vous a plu ? Alors n'hésitez pas à la partager !

© 2025FDC35. All right reserved. Tout droits réservés.

© Newsletter réalisée par la FDC35 - Photographies © D.GEST // Photographies © C.AUBRY
Images utilisées sous licence Adobe Stock – © Jane Doe / Adobe Stock




Si vous ne souhaitez plus recevoir nos messages, suivez ce lien :
[Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)